

Ville de  
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
(Tenue à huis clos, par vidéoconférence)  
20 décembre 2021 à 19 h 30  
Procès-verbal**

**SONT PRÉSENTS À DISTANCE**

M. Jean Beaulieu, directeur général  
M. Jacques Gariépy, maire  
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques  
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale  
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale  
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale  
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale  
M. Luc Martel, conseiller municipal  
Mme Carole Viau, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
  - 2.1 Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2022-2023-2024
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2021-12-651**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2021 (PTI) soit adopté, tel que présenté.

## **1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION**

La séance du conseil municipal est tenue sans public. Le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

## **2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION**

### **2021-12-652 2.1 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2022-2023-2024**

ATTENDU la présentation du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 par le trésorier à la séance extraordinaire du 20 décembre 2021;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Martel et unanimement résolu :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, totalisant 71 378 300 \$ dont 25 292 800 \$ en 2022, 25 690 500 \$ en 2023 et 20 395 000 \$ en 2024, soit adopté;

QUE le conseil décrète que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans une édition du Sauverois, lequel est diffusé sur le territoire de la Ville.

## **3 VARIA**

### **2021-12-653 4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 26.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice  
des Services juridiques